



Processus de traitement des plaintes

L'Externat St-Jean-Berchmans s'engage à traiter les plaintes relatives à la protection des renseignements personnels selon le processus suivant :

- la personne responsable de la protection des renseignements personnels (luc.deslauriers@externatsjb.com) reçoit les plaintes relatives à la protection de ceux-ci.
- lorsqu'une telle plainte est déposée,
 - la personne responsable de la protection des renseignements personnels en accuse réception auprès de la personne concernée ;
 - prend connaissance de son contenu ;
 - enquête sur les circonstances ;
 - répond par écrit d'une manière diligente.
- le cas échéant, elle peut formuler des recommandations permettant d'améliorer la protection des renseignements personnels.